

N. Réf. :
2001-SA-0254

V. Réf. :

Le Directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
à

Monsieur Jérôme GALLOT
Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
59, boulevard Vincent Auriol
75703 PARIS CEDEX 13

Maisons-Alfort, le 6 novembre 2001

Objet : Note de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relative à un projet de décret modifiant la définition du fromage emmental

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 24 octobre 2001 sur un projet de décret modifiant la définition du fromage emmental.

Ce projet de décret, qui ne comporte pas de disposition particulière au regard de la sécurité sanitaire, n'appelle pas d'observation de l'Afssa.

Le Directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Martin HIRSCH

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr

Copie : Madame Catherine GESLAIN-LANEELLE – Directrice générale de l'alimentation
Monsieur Lucien ABENHAIM – Directeur général de la santé

REPUBLIQUE
FRANÇAISE